

Communiqué de presse
5 octobre 2022

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Genève prend des mesures face aux risques de pénurie d'énergie

Afin de faire face aux risques de pénurie d'énergie, la Ville de Genève met en place un plan de mesures de sobriété énergétique permettant dès cet hiver des économies d'électricité et de chaleur sur une partie de ses installations et activités.

Conscient des efforts demandés à chacune et chacun, le Conseil administratif a décidé de prendre une série de mesures qui s'inscrivent dans la ligne des recommandations cantonales. L'objectif de ces mesures est de contribuer à réduire le risque de pénurie qui, si elle survenait, déclencherait au niveau fédéral un contingentement susceptible de frapper durement les prestations municipales. Accepter un peu plus de sobriété aujourd'hui d'une part pour maintenir autant que possible nos activités sociales et économiques et, d'autre part, alléger les charges liées à l'énergie.

Bâtiments administratifs et publics ainsi que les logements de la Gérance immobilière municipale (GIM)

- Le démarrage de la saison de chauffe est reporté au 15 octobre, sauf exception ou situation météorologique exceptionnelle ;
- Les bâtiments administratifs, publics et locatifs seront optimisés afin d'être chauffés au maximum 20°C ;
- Les lieux de travail de l'administration seront optimisés afin d'éviter le chauffage d'espaces inoccupés ;
- Les radiateurs électriques individuels sont interdits ;
- La mise à disposition d'eau chaude sera limitée dans les lieux de travail et les lieux publics (lavabos) hormis pour les besoins spécifiques ;
- Des tests sur l'optimisation du chauffage avec des systèmes de régulation dynamique sont actuellement en cours sur 27 immeubles de logements. Si les résultats sont concluants et qu'ils démontrent des économies d'énergie, ces systèmes seront déployés sur l'ensemble des bâtiments et immeubles (env. 800).

Installations sportives

- La température de l'eau des piscines intérieures sera de 26°C, soit une diminution de 1°C par rapport aux conditions de chauffage habituelles pour les installations de la Ville de Genève ;
- Le chauffage sera fixé à 17°C dans les salles de sports ;
- La patinoire saisonnière prévue au Jardin Anglais (anciennement au parc des Bastions) ne sera pas installée cette année. Cela étant, des heures pour le public sont proposées à la patinoire des Vernets tous les jours, y compris le week-end.

Eclairage nocturne

La Ville accélère la mise en place des mesures du Plan lumière de la Ville de Genève prônant plus de sobriété énergétique.

- Extinction de l'éclairage nocturne extérieur des bâtiments publics dans les meilleurs délais (de type culturels, enseignes commerciales ou sportives) sans activité de nuit, au plus tard à 23h, sous réserve d'exception pour des motifs sécuritaires ;
- Non-allumage des monuments et fontaines dès le début de la période hivernale ;
- Création d'un groupe de travail entre la Ville, les communes limitrophes, le Canton et SIG pour définir et mettre en place une stratégie d'extinction de l'éclairage public afin d'évaluer les possibilités de diminution de consommation d'énergie compatibles avec les aspects de sécurité, notamment concernant les passages piétons ;
- Encourager l'extinction des éclairages des bâtiments non résidentiels, enseignes et vitrines selon le guide des bonnes pratiques « Eteindre au cœur de la nuit » avec une extinction au plus tard à 23h, et, pour les établissements ouverts après 23h, une extinction au maximum une heure après la fermeture.

Fêtes et manifestations

Afin d'offrir à la population une animation au centre-ville durant l'hiver et en soutien au commerce local, les illuminations de Noël ainsi que le Festival Geneva Lux sont maintenus compte tenu de leurs très faibles consommations d'énergie avec, cependant, la réduction de leur périmètre ainsi que de leur amplitude horaire.

- L'extinction est prévue au plus tard à 22h30 pour la majorité des illuminations de Noël (au lieu de minuit en 2021) ;
- L'intégration de la question de la sobriété énergétique sera au cœur du concept du Festival Geneva Lux. Une communication didactique adaptée sera mise en place mettant en avant son faible impact par le biais d'une comparaison avec la consommation d'énergie d'objets du quotidien.

Opérations à l'attention des locataires et des PME

La Ville de Genève va accélérer les opérations « Nouvelles lumières », en partenariat avec SIG éco21, sur son patrimoine locatif afin de faire bénéficier ses locataires de conseils personnalisés d'expert-e-s sur les gestes à adopter pour diminuer leurs consommations énergétiques, leurs factures d'électricité et leurs productions de déchets.

L'ensemble de ces mesures sera accompagné d'actions de communication, en coordination avec les recommandations cantonales et fédérales, afin de faire connaître le dispositif dans sa globalité et de montrer de quelle façon chacun et chacune peut agir. Une page web geneve.ch/energie2022-23 a d'ores et déjà été créée. Elle propose quelques recommandations à mettre en place au travail comme à la maison.

Contact

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif
Service des relations extérieures et de la communication
079 372 84 59 - philippe.despine@ville-ge.ch